

## Thème : Les incidences fiscales du divorce

**Date :** Vendredi 3 décembre 2021 de 9h30 à 17h00

**Lieu :** Laval

**Pré-requis :** être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

### Objectifs :

- *Rappel de la fiscalité attachée à l'union (concubinage, Pacs et mariage)*
- *Savoir identifier et résoudre les principales questions fiscales attachées au divorce (ex : prestation compensatoire, pension alimentaire, opérations liquidatives, ...)*

### Méthodes mobilisées :

➤ **Programme :**

- 1. L'union (rappel des effets fiscaux)**
- 2. La séparation**
- 3. Le divorce**
- 4. Les opérations liquidatives et de partage**

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale et interactive, résolution de cas pratiques, remise d'un support écrit et détaillé.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenant

Maître Laurent AIDE, Avocat au Barreau de Poitiers, spécialiste en droit fiscal et droit douanier.

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
  - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.